

Service des RH
DA/FR/SM/DL



ARRETE N° 2019/1790

Portant tableau annuel d'avancement au grade D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu l'arrêté n°2015/0550 du 15/04/2015 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS, et délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 2 nominations,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 22/10/2019,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2019, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe est fixé ainsi qu'il suit :

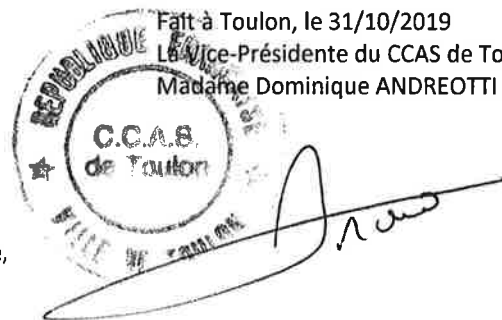
NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE - ECHELON
1 - PATRAC Nathalie	ADJOINT ADMINISTRATIF - 9 ^{ème} échelon
2 - PELLICARI Corinne	ADJOINT ADMINISTRATIF - 11 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Fait à Toulon, le 31/10/2019

La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI



REPUBLICQUE FRANÇAISE
VILLE DE TOULON
C.C.A.S.
de Toulon

La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Service des RH
DA/FB/SM/JS/DL



ARRETE N° 2019/1791

Portant tableau annuel d'avancement au grade D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
Vu l'arrêté n°2015/0550 du 15/04/2015 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS, et délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 5 nominations,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 22/10/2019,

ARRETE

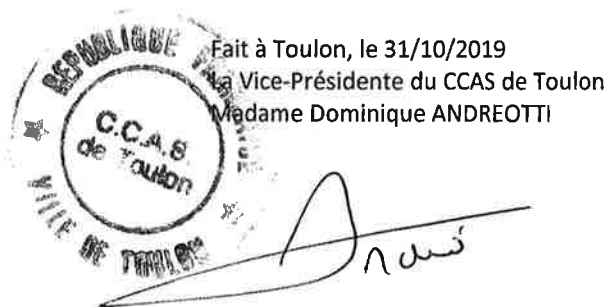
ARTICLE 1 : Pour l'année 2019, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
1 – LAHMAR WALLID	ADJOINT TECHNIQUE – 6 ^{ème} échelon
2 – MAHBOUB BENHAMAD	ADJOINT TECHNIQUE – 9 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché et inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Fait à Toulon, le 31/10/2019
La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI



La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARRETE N° 2019/1792
Portant tableau annuel d'avancement au grade
D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n°92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
Vu l'arrêté n°2015/0550 du 15/04/2015 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS, et délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 4 nominations,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 22/10/2019,

ARRETE



ARTICLE 1 : Pour l'année 2019, le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 2^{ème} classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
1 – AIMAR Isabelle	AGENT SOCIAL – 10 ^{ème} échelon
2 – GLOAGUEN Sophie	AGENT SOCIAL – 8 ^{ème} échelon
3 – GOULARD Annick	AGENT SOCIAL – 10 ^{ème} échelon
4 – SANTANGELO Denise	AGENT SOCIAL – 7 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Fait à Toulon, le 31/10/2019
La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI



La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

Service des RH
DA/ER/SM/JS/DL

ARRETE N° 2019/1793

Portant tableau annuel d'avancement au grade D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu l'arrêté n°2015/0550 du 15/04/2015 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS, et délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2018, permet de prononcer 6 nominations,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 22/10/2019,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2019, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
1 – MARIUS Magali	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE - 6 ^{ème} échelon
2 – MAYEUX Catherine	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE – 12 ^{ème} échelon
3- MISO Marilyn	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE - 12 ^{ème} échelon
4 – ROGE Gérard	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE - 10 ^{ème} échelon
5 – SELLIN Nadège	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE - 7 ^{ème} échelon
6 – VALLARINO Marcel	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE - 9 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Fait à Toulon, le 31/10/2019
La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI



La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Service des RH
DA/FR/SM/AS/DL



ARRETE N° 2019/1794

Portant tableau annuel d'avancement au grade D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
Vu l'arrêté n°2015/0550 du 15/04/2015 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS, et délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 5 nominations,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 22/10/2019,

ARRETE


ARTICLE 1 : Pour l'année 2019, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
1 – HERNANDEZ Sylvie	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE - 7 ^{ème} échelon
2 – OUDINA André	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE - 9 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché et inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Fait à Toulon, le 31/10/2019
La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI



La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

DA/FR/SM/JS/DL

ARRETE N° 2019/1795

Portant tableau annuel d'avancement au grade
D'AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n° 92-866 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux,
Vu l'arrêté n°2015/0550 du 15/04/2015 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS, et délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 4 nominations,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 22/10/2019,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2019, le tableau annuel d'avancement au grade d'auxiliaire de soins principal de 1^{ère} classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
1- BOULI AKAMSE Marie	AUXILIAIRE DE SOINS PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE – 7 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Fait à Toulon, le 31/10/2019
La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI

La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Service des RH
DA/FR/SM/JS/DL



ARRETE N° 2019/1796

Portant tableau annuel d'avancement au grade D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n°92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,
Vu l'arrêté n°2015/0550 du 15/04/2015 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS, et délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 3 nominations,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 22/10/2019,

ARRETE

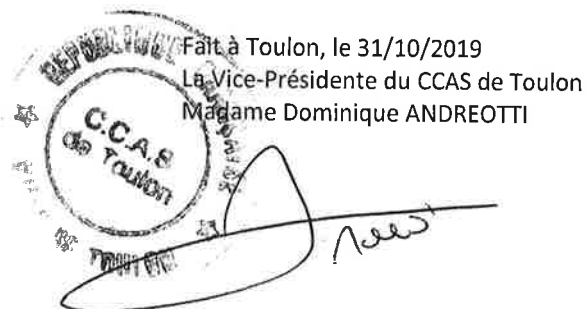
ARTICLE 1 : Pour l'année 2019, le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 1ère classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
1 – BURZI Béatrice	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} classe – 7 ^{ème} échelon
2 – CARRERE Juliette	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} classe – 8 ^{ème} échelon
3 – VARTANIAN Hélène	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} classe – 8 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Fait à Toulon, le 31/10/2019
La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI



La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

Service des RH
DA/EA/SM/JS/DL



ARRETE N° 2019/1797

Portant tableau annuel d'avancement au grade D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux
Vu l'arrêté n°2015/0550 du 15/04/2015 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS, et délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 3 nominations,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 22/10/2019,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2019, le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est fixé ainsi qu'il suit :

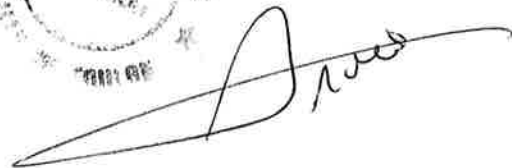
NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE - ECHELON
1 - MEVEL Soizic	AGENT DE MAITRISE - 7 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché et inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.



Fait à Toulon, le 31/10/2019
La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI



La Vice-Présidente
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Service des RH
DA/ER/SM/S/DL

ARRETE N° 2019/1798
Portant tableau annuel d'avancement au grade
DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

La Vice Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu l'arrêté n°2015/0550 du 15/04/2015 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS, et délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Considérant que l'application des taux de promotion, fixés par la délibération du 21/11/2017, permet de prononcer 1 nomination,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 22/10/2019,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'année 2019, le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE – ECHELON
1 – MAZEAU Martine	REDACTEUR– 13EME ECHELON

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Fait à Toulon, le 31/10/2019
La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI




La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Service des RH
DA/ER/SM/IS/DL



ARRETE N° 2019/1799

Portant tableau annuel d'avancement au grade D'ATTACHE HORS CLASSE

La Vice Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
Vu l'arrêté n°2015/0550 du 15/04/2015 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente du CCAS, et délégation de signature à Madame Florence RONSOUX, Directeur Général du CCAS de Toulon,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 22/10/2019,

ARRETE

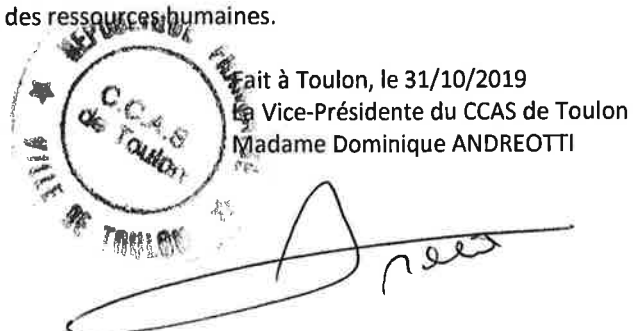
ARTICLE 1 : Pour l'année 2019, le tableau annuel d'avancement au grade d'attaché hors classe est fixé ainsi qu'il suit :

NOM PRENOM	SITUATION ACTUELLE GRADE - ECHELON
1 - GANDILLET Noël	DIRECTEUR - 7 ^{ème} échelon

ARTICLE 2 : Madame la Vice-Présidente et Madame le Directeur Général sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Classé au(x) dossier(s) et notifié aux intéressé(es),
- Transmis au CDG 83,
- Affiché,
- Inscrit au registre des actes administratifs du service des ressources humaines.

Fait à Toulon, le 31/10/2019
La Vice-Présidente du CCAS de Toulon
Madame Dominique ANDREOTTI



La Vice-Présidente

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.